

Conditions Générales de Vente

GÉNÉRALITÉS

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

OCTO Academy applique les principes de [la charte éthique du Groupe Accenture](#).

INSCRIPTION

Pour inscrire un de ses collaborateurs à une formation, le Client devra adresser à OCTO Academy par courrier ou courriel un bulletin d'inscription dûment rempli. Ce bulletin d'inscription précisera le nom du ou des collaborateurs à inscrire, l'intitulé, la date, le prix des formations et l'adresse de facturation, tels que précisés dans le calendrier OCTO Academy ou arrêtés d'un commun accord entre OCTO Academy et le Client en cas de formation intra-entreprise. OCTO Academy notifiera au Client l'acceptation de la demande d'inscription en précisant la date, l'heure et le lieu de convocation des participants. L'inscription à une formation implique que le participant ait le niveau de connaissance requis pour suivre la formation indiquée dans l'offre OCTO Academy.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Toute commande de formation interentreprises suppose que le Client accepte le contenu de formation présent dans le catalogue en vigueur. Toute commande de formation intra-entreprise implique que le Client accepte le contenu de la formation décrit dans la proposition de formation (pédagogique et financière) dont le Client possède un exemplaire. OCTO Academy fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à OCTO Academy un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une facture et une attestation de présence sont adressées au Client après chaque formation.

PRESTATIONS DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention formelle particulière, OCTO Academy n'est pas tenu d'effectuer l'installation de la salle de formation. En cas de demande de la part du Client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE FACTURATION

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au Client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont il dépend, avant le début de la formation. Le Client doit nous l'indiquer au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retournée signée. En cas de prise en charge partielle par son OPCO, la différence de coût lui sera directement facturée. Toute facture non réglée à l'échéance par l'organisme de gestion des fonds de formation du Client, qu'elle qu'en soit la cause, devient exigible auprès du Client lui-même. Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire selon les instructions de paiement figurant sur la facture. Les factures sont payables à réception, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- > l'application de l'indemnité forfaitaire légale fixée à 40 euros non soumise à TVA
- > l'exigibilité immédiate des factures non échues

OCTO Academy se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le Client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

CONVOCATION ET EMPLOI DU TEMPS

OCTO Academy ne peut être tenu responsable de la non-réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le Client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Dans le doute, il appartient au Client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Les stages respectent les horaires suivants (sauf exception) :

- > premier jour : 9h30 – 17h30
- > jours suivants : 9H00 – 17H00

Les horaires sont susceptibles de modification en accord avec le formateur. OCTO Academy décline toute responsabilité en cas d'absence ou de départ d'un participant pendant les heures de formation.

CAS D'EMPÊCHEMENT D'UN PARTICIPANT OU D'UN CLIENT

Toute annulation ou report d'inscription pour quelque raison que ce soit, doit être signalé par téléphone et confirmée par écrit. Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. En cas d'annulation ou demande de report trop tardive (moins de 3 semaines avant le début de la formation), OCTO Academy se réserve le droit de facturer au Client à titre d'indemnité forfaitaire :

- > 50% du prix du stage pour une annulation ou un report intervenant entre 2 et 3 semaines avant le début de la formation
- > 100% du prix du stage pour une annulation ou un report intervenant moins de 2 semaines avant le début de la formation

Ces indemnités compensatrices s'appliquent également dans le cas où le client annule suite au refus de prise en charge d'un tiers financeur.

L'acquittement de ce dédit de formation ne pourra en aucun cas être imputé sur le montant correspondant de la participation au développement de la formation professionnelle.

ACCOMPAGNEMENT ET ÉVALUATION QUALITÉ

Accompagnement : un consultant formation est à la disposition du Client pour le conseiller sur le choix des programmes les plus adaptés aux objectifs de ses collaborateurs. Un suivi qualité de la formation est systématiquement effectué au travers de contacts réguliers (étude de l'évaluation de satisfaction, analyse des besoins à venir, présentation des nouvelles formations...).

Évaluation des acquis : le dispositif mis en œuvre est basé sur l'auto-évaluation du participant via un formulaire ad hoc rempli en amont et après la formation à partir des objectifs pédagogiques. Il permet de le responsabiliser dans sa démarche de formation : clarifier ses objectifs et évaluer lui-même sa progression. Cette évaluation est validée par le formateur au regard des exercices et études de cas réalisés tout au long de la formation et de l'engagement du participant. Pour les cours et parcours certifiants, des outils spécifiques sont mis en place pour mesurer le degré de préparation du participant : un examen de certification, un examen blanc, une étude de cas et/ou toute forme d'évaluation orale ou écrite.

Évaluation de la satisfaction : à l'issue de chaque session, OCTO Academy fournit aux participants un questionnaire à chaud pour évaluer leur satisfaction sur l'ensemble du dispositif. Par le biais de cette évaluation, OCTO Academy s'assure de la conformité de la formation réalisée avec le cahier des charges retranscrit dans la convention. En cas de non-conformité, OCTO Academy s'engage à proposer des actions correctives adaptées.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité d'OCTO Academy au titre de la commande de formation ou du fait des prestations ne pourra être engagée qu'en réparation des dommages directs causés par un manquement d'OCTO Academy à ses obligations contractuelles à l'exclusion de tous dommages indirects, des pertes de productivité, d'image, d'investissement(s), de fichiers et données ou non réalisation de gains et/ou d'économies escomptées. Le montant des sommes qu'OCTO Academy pourrait verser au titre de sa responsabilité, pour quelque cause et à quelque titre que ce soit, est limité, globalement toutes causes, tous sinistres et tous dommages confondus, au montant hors taxes des honoraires d'OCTO Academy spécifié dans la commande de formation.

ANNULATION D'UNE FORMATION

En cas de force majeure, OCTO Academy se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation avec un préavis d'une semaine. Dans ce cas, le Client peut soit reporter l'inscription à une autre session de son choix, soit annuler sa demande d'inscription. OCTO Academy ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages conséquents à l'annulation du stage, ou à son report à une date ultérieure.

Dans le cadre d'intervention intra-entreprise, chacune des parties s'engage à mettre en œuvre le dispositif le plus adapté eu égard aux ressources disponibles, pour poursuivre au mieux des possibilités pratiques la réalisation des prestations objet de la proposition/du contrat dans ses termes initiaux. Les parties échangeront dès la signature du contrat pour identifier les correspondants respectifs, les protocoles, ainsi que les mesures d'informations réciproques sur le sujet, d'une part, de gestion de crise le cas échéant, d'autre part.

CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Conformément aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 :
« toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droits ou ayants-cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les
« copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction,

par quelque procédé que ce soit ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Il appartient au Client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.

OCTO Academy concède uniquement au participant de la formation, après complet paiement par le Client à OCTO Academy du prix des prestations de formation et livrables associés (notamment le support de formation), de façon non exclusive et non transférable, un simple droit d'utilisation des prestations de formation et livrables associés (et notamment le support de formation) pour le seul besoin interne et personnel dudit participant, pour leur durée de protection par le droit d'auteur et sur l'ensemble du territoire français, à l'exclusion des droits de commercialisation ou d'exploitation à titre onéreux ou gracieux notamment pour le compte de tiers.

Nos prix et conditions financières ont été élaborés sur l'étendue des droits concédés dans les conditions décrites ci-dessus. Il pourra être prévu avec l'accord préalable d'OCTO Academy un aménagement des droits concédés

– pour ce faire, merci de contacter nos équipes par mail (via academy@octo.com) pour de plus amples informations.

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Il est convenu que (i) OCTO Academy pourra indiquer à des tiers qu'OCTO Academy fournit des prestations au Client ; et (ii) OCTO Academy peut utiliser le nom du Client à titre de référence commerciale.

TAXES

Les paiements dus à OCTO Academy s'entendent sur une base hors taxe. Le Client est responsable du paiement des impôts et taxes applicables et notamment mais non exclusivement, des impôts liquidés sur la vente, concession, licence, valeur ajoutée, consommation, des retenues à la source, ainsi que tout autre impôt de nature similaire, incluant ceux rendus exigibles par le fait de cette commande de formation, dans le cadre de transactions réalisées entre et parmi OCTO Academy, ses affiliés, ainsi que, et de façon non limitative par toute partie tierce.

Si les travaux à effectuer pour le Client requièrent que les employés réalisent des Services à l'extérieur de la localité, ville, région, province, État ou pays, dans lesquels ils sont basés, le Client remboursera OCTO Academy des coûts fiscaux additionnels nés du fait que les employés réalisent des Services à l'extérieur et dont il supporte la charge, en application de la commande de formation.

Hormis lorsque cela est expressément prévu, chaque Partie sera responsable, notamment mais pas exclusivement, de ses propres impôts sur le revenu, prélèvements sur les salaires, rémunérations et droits d'enregistrement.

Les Parties coopéreront et exécuteront la commande de formation de bonne foi, afin de minimiser les impôts, taxes, droits et prélèvements qui en découlent, dans les limites légales et de façon raisonnable.

Le Client remboursera OCTO Academy pour notamment tout manquement et, ou, toute faute liée aux impôts, droits et prélèvements qui sont de la responsabilité du Client.

À l'intérieur des délais impartis et de bonne foi, chaque Partie fournira à l'autre, tout accord de prélèvement, de paiement, certificat d'exemption, certificat de retenue à la source et toute information ou document que l'autre partie pourrait raisonnablement attendre, ayant un impact sur les impôts, taxes, droits, prélèvements de toutes natures, et, ou, redevances en rapport avec la commande de formation.

CONTESTATION ET LITIGES

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Paris.

